Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique

Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique

Band: 37 (1938)

Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Kapitel: I. — Organisation scolaire.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Commission internationale de l'Enseignement mathématique.

LES TENDANCES ACTUELLES DE L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE DANS LES DIVERS PAYS¹

RAPPORTS DES DÉLÉGATIONS NATIONALES 2

(suite)

SUÈDE

Les réformes des années 1928 et 1933.

I. — ORGANISATION SCOLAIRE.

Par les arrêtés des années 1928 et 1933 ainsi que par les programmes d'enseignement des mêmes années, précisés de plus près par les instructions méthodiques de l'année 1935, les écoles secondaires publiques suédoises ont subi de grands changements. Ces réformes concernent aussi bien l'organisation que l'enseignement des diverses branches.

D'après l'arrêté de 1905 il existait deux catégories d'écoles secondaires publiques ³: les écoles réales (realskolor) et les écoles supérieures publiques (högre allmänna läroverk). Les écoles réales, qui faisaient suite à la troisième classe de l'école primaire, se composaient de six classes et aboutissaient à l'examen dit « realexamen ». Les écoles supérieures publiques comprenaient aussi bien une école réale qu'un

¹ Voir le compte rendu de la Réunion d'Oslo dans L'Ens. mathém., 35 me année, 1936, p. 386-388.

² Voir L'Ens. mathém., 36 me année, 1937, p. 238 à 282 et 357 à 388.

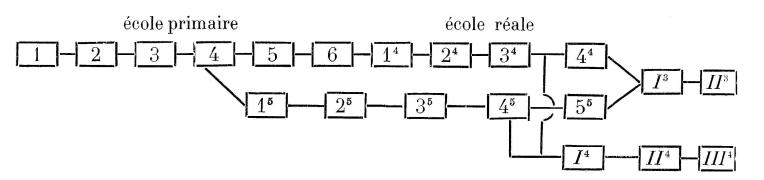
³ Pour plus de détails concernant cette époque, consulter les rapports publiés par la délégation suédoise sous la direction de H. von Koch et E. Göransson, Der mathematische Unterricht in Schweden, 229 p., C. E. Fritze, Stockholm 1911.

 $SU\dot{E}DE$

gymnase de quatre ans, faisant suite à la classe de cinquième de l'école réale et aboutissant à l'examen du baccalauréat dit « student-examen ». A côté de ces écoles publiques un arrêté de l'année 1909 avait introduit une catégorie nouvelle d'écoles, les écoles moyennes communales (kommunala mellanskolor); elles commençaient à l'issue de l'école primaire (de six ans) et menaient en quatre ans au « real-examen ». A cause de ces quatre ans, précédés des six ans de l'école primaire, il résultait une perte de temps d'une année, en comparaison de l'école réale de six ans, précédée de trois ans d'école primaire.

En 1928 un nouvel arrêté a établi dans la plupart des écoles réales et supérieures publiques une section de quatre ans, correspondant à l'école moyenne communale, en tant qu'elle fait suite à l'école primaire de six ans et aboutit au « realexamen ». Par cette catégorie d'écoles on voulait faire un grand pas dans un but démocratique: la réalisation de l'École unique. Toutefois, lors de la discussion précédente sur cette catégorie d'écoles, de graves objections avaient été exprimées à la prolongation des études qu'elle entraînait sans nécessité pour la plupart des élèves. C'est pourquoi on laissa subsister l'ancienne catégorie de l'école réale, mais on supprima la première classe de façon qu'à présent l'école réale fait suite à la quatrième classe de l'école primaire et comprend cinq classes.

Dans l'organisation du gymnase fut introduite une innovation d'une haute importance, à savoir la création d'une section de trois ans, basée sur le « realexamen », à côté de la section de quatre ans, faisant suite à l'avant-dernière classe de l'école réale. Les diverses catégories d'écoles et leurs relations réciproques sont indiquées dans le diagramme ci-dessous. Par 1⁴ et 1⁵ on indique la classe de première de l'école réale de 4 et 5 ans respectivement; par I³ et I⁴ la première classe du gymnase de 3 et 4 ans respectivement.



Un autre changement fondamental du nouveau système est dû au fait que la plupart des écoles publiques sont devenues des écoles mixtes, c'est-à-dire qu'elles sont ouvertes aussi aux jeunes filles. Ce n'est que dans cinq des plus grandes villes que des écoles supérieures de jeunes filles ont été organisées, les anciennes écoles supérieures de ces villes étant, à une exception près, réservées aux garçons. Les écoles mixtes publiques n'étaient cependant pas une nouveauté. Déjà

l'arrêté de 1905 ouvrit les écoles réales aux jeunes filles dans certaines communes où les élèves auraient été autrement trop peu nombreux. Les écoles moyennes communales ont été des écoles mixtes dès le début.

Depuis longtemps le grand nombre de branches du programme des classes supérieures a fait l'objet de graves plaintes. Pour remédier un peu à cet inconvénient, le décret de 1905 avait prescrit que les élèves des deux dernières classes pouvaient être dispensés d'une branche du tableau ordinaire des leçons ou de deux branches, si elles ne comprenaient en tout plus de six heures par semaine. Cependant, il se montra qu'on se servait très peu de ce droit d'option. Le décret de 1928 a essayé de donner à ce droit d'option une organisation plus systématique. Le nombre des branches qui se présentent sur les tableaux des deux derniers cercles est de 12 au gymnase réal, de 14 au gymnase classique. Cinq d'entre elles furent fixées comme obligatoires pour tous les élèves, à savoir: religion, suédois, histoire, anglais et mathématiques pour le gymnase réal, les trois premières ainsi que le latin et le français pour le gymnase classique. Les autres branches furent combinées dans plusieurs groupes divers, composés de trois branches, dont chaque élève doit choisir un. En dehors de ces 5+3branches un élève peut choisir une neuvième, si ses professeurs le jugent utile, eu égard à son habileté.

Pour l'enseignement mathématique les réformes font paraître une tendance tout à fait défavorable. Dans l'école réale de cinq ans le nombre total des leçons mathématiques par semaine est de 20 (4+5+4+3+4), tandis que les classes correspondantes de l'ancienne école réale en avaient 24. Pour le gymnase réal de 4 ans le nombre total a été réduit de 25 à 20 (5+4+5+6), pour le gymnase classique de 18 à 10 (3+0+4+3).

II. — PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT.

L'école réale.

Dès la première classe de l'école réale les réformes exercent une influence inopportune. Dans la première classe de l'ancienne école réale de six ans on aborda le calcul des fractions. Mais dans la classe correspondante de l'école primaire on s'occupe uniquement des nombres entiers. Dans la nouvelle classe de première on est donc obligé de commencer par les premiers éléments du calcul des fractions. Il s'y ajoute la perte de temps, entraînée par la nécessité de consacrer les premières semaines à la revision des opérations sur les nombres entiers afin d'amener au même niveau les élèves sortis de diverses catégories d'écoles. La théorie des fractions est achevée dans la classe de seconde.